GEMENG DIPPACH

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 15 mars 2023 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 16 / 2023

Objet de l'autorisation : Rénovation de la toiture et de la façade et la réfection du revêtement de l'acrotère avec mise en place d'un échafaudage.

Nom et adresse du requérant : Monsieur et Madame
Julien Primout et Martine Bosch
5, route des Trois Cantons
L-4970 Bettange-sur-Mess

Localisation de la construction : 5, route des Trois Cantons
L-4970 Bettange-sur-Mess
Num.cad. 230 / 1605
Sect. B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Administration communale de Dippach
11, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler
BP 59
L-4901 Bascharage
T 27 95 25 280
F 27 95 25 299
E technique@dippach.lu
I www.dippach.lu